



→ Les huiles essentielles : Comment ça marche ?

Niveau 1 : Connaître les bases de la phytothérapie et la législation pour agir en conscience



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser la législation encadrant l'utilisation des plantes en santé animale
- Identifier les principes de bases de l'aromathérapie (Qu'est-ce qu'une huile essentielle, principes actifs, toxicité...) et les grands principes d'utilisation selon les pathologies rencontrées sur son exploitation.

DURÉE

→ 2 JOURNÉE (14 HEURES) • 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

LIEU

→ Partout en France - *Voir www.paturesens.com*

PRÉ-REQUIS

- Éleveurs ayant suivis nos formations ou pas et souhaitant en savoir plus sur l'utilisation des plantes en préventif et curatif sur la législation qui l'encadre.

RESPONSABLE DE STAGE

→ Marie Godard

INTERVENANT

→ Sébastien Knockaert- *Vétérinaire-Formateur*

TARIF

- **Agriculteurs et ressortissants VIVEA** : prise en charge VIVEA selon éligibilité.
- **Autres** : non ressortissants VIVEA : 200 € (*prendre contact avec la responsable de stage pour accord de participation*)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- **Agriculteurs, Conjoint exploitant, Parcours à l'installation**, : Possibilité prise en charge VIVEA partielle ou totale*. VERIFIER VOTRE PLAFOND
- **Salarié agricole** : 200 euros/journée (Se rapprocher du FAFSEA pour une demande de prise en charge)
- **Autre** : Contacter la responsable de stage



INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS

- 06 16 11 94 84
- formation@paturesens.com



FORMATION

Diffuser • Progresser • Innover

*Les formations sont organisées par l'Organisme de Formation du Groupe Paturesens avec le soutien financier du VIVEA et sur certains dossiers Co-financement possible du FEADER, voir sur www.paturesens.com.





→ Quelles huiles essentielles pour accompagner la guérison ?

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Questions/Réponses sur les problématiques rencontrées
- Travail en sous-groupe et Partage collectif



→ JOURNÉE 1 (7h)

• **Jeu d'introduction** : VRAI/FAUX sur l'utilisation des plantes en santé animale.

• **La législation en vigueur** : Qu'est ce qu'un médicament vétérinaire ? ; Statut des produits à base de plantes ; Liste Européenne des plantes autorisées en élevage

• Rappel d'utilisation:

Autorisation de mise sur le marché, Limite maximale de résidus, Temps d'attente Les délais autorisés pour les préparations à base de plantes, Obligation d'étiquetage : Ce que doit comporter une étiquette de produit utilisable en élevage (Numéro de Lot ,Composition ,DLUO, mode d'emploi, délais d'attente ...)

• Règles de délivrance

Identifier les carences les plus courantes, quelle complémentation et à quel moment ?

• Qu'est-ce que la phytothérapie ? Comment s'y retrouver sur les différents produits ?

[Lire les étiquettes : Producteurs et provenance des plantes ; Excipients à effets indésirables, Recommandations d'utilisation, Partie de la plante utilisée, notion de chémotype...]

→ JOURNÉE 2 (7h)

• Qu'est ce que le chémotype ou race chimique ? Et quelle est l'influence du Biotope ?

Classification des Huiles Essentielles selon les oppositions : Froid-Chaud ; Humide-Sec

• La notion de molécule naturelle ou synthétique : Attention aux arnaques

• **Les familles de principes actifs contenus dans les plantes** : Cétones, Polyphénols, Monoterpènes, Esters , Aldehydes, Coumarines, Ethers, Phénols

• Quels principes actifs pour accompagner à la guérison selon les pathologies rencontrées sur l'exploitation ?

• **Conclusion de ses 2 journées** : Comment les éleveurs se projettent dans l'utilisation des huiles essentielles ? La Place de la prévention ; La relation avec le vétérinaire ; Les précautions d'utilisation ; Le stockage des produits...selon les pathologies rencontrées sur l'exploitation ?

